



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE ARISTIDE BRIAND

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande écrite de Madame LEROUX Denise, trésorière du Club Loisirs Sports des Retraités de Pont-Audemer en date du 22 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de la réalisation, installation et désinstallation du Thé Dansant à la salle d'Armes place du Général de Gaulle à Pont-Audemer,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Madame GOUBY Sophie est autorisée à neutraliser les deux places de stationnement rue Aristide Briand, devant la porte d'accès au couloir et étage par l'escalier à Pont-Audemer, le mardi 17 décembre 2024 pendant la durée de l'installation, réalisation et désinstallation du matériel pour le thé dansant afin de stationner deux véhicules de matériels.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner et des barrières de sécurité seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 16 décembre 2024.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Madame Leroux Denise et Madame GOUBY Sophie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 12 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

